ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 112295

Texte de la question

Bien qu'aujourd'hui l'État ne soit plus actionnaire de la société Alstom, mais dans le récent souvenir du soutien apporté au groupe lorsqu'il a financièrement traversé une passe difficile, M. Bruno Bourg-Broc interroge M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer aux fins de savoir s'il ne serait pas opportun d'encourager le partenaire industriel du ministère à modifier son portail internet www.alstom.com de sorte qu'il s'affiche prioritairement en version française, indépendamment de la possibilité d'offrir à l'internaute, de la façon la plus explicite qui soit, un choix vers d'autres langues. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Il convient de préciser que la société Alstom dispose d'un site rédigé exclusivement en français consultable à l'adresse suivante : www.alstom.fr.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 112295
Rubrique : Langue française
Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12923
Réponse publiée le : 13 février 2007, page 1586